

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10186**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Electricité et électronique spécialité: Génie électrique pour le bâtiment

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université d'Angers

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

PRESIDENT DE L'UNIVERSITE, RECTEUR D'ACADEMIE

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255 Electricite, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Il rédige le cahier des charges destiné à la consultation en conformité avec les indications fournies par le service de recherche, d'études ou commercial.

- Il dessine et élabore des schémas d'ensemble d'installations électriques, à partir de divers documents nécessaires à la fonctionnalité technique des projets (cahiers des charges, schémas de principe, dossiers de matériels, plans).
- Il répartit et coordonne les plans d'ensemble ou de détail, en assurant une assistance technique ou théorique aux dessinateurs.
- Il peut gérer les consultations, candidatures des entreprises et analyse les offres, rassemble les informations garantissant le montage du dossier complet d'exécution dans le strict respect des normes techniques et de prix de revient.
- Il participe à l'optimisation des coûts et des délais de fabrication.
- Il doit maîtriser les technologies récentes liées à la communication, aux services et à la gestion intelligente du bâtiment et ceci dans le respect des contraintes réglementaires.

Le titulaire du présent diplôme doit être capable de :

- Respecter la législation du bâtiment et la réglementation de la construction
- Arrêter la solution technique la mieux adaptée en matière de courants forts et courants faibles
- Effectuer les calculs techniques.
- Etablir le coût des travaux en prévoyant les moyens nécessaires à la réalisation des travaux (matériels, matériaux, personnel)
- Elaborer les dossiers d'études et d'exécution des travaux.

En outre, il saura mettre en oeuvre des compétences transversales pour

- gérer une équipe au quotidien
- définir les moyens matériels et humains adaptés à la gestion d'un projet
- définir une stratégie de communication vis-à-vis des clients et fournisseurs de l'entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels travaillent les entreprises liées au BTP (Bâtiment Travaux Publics) possédant un bureau d'études équipement électrique, bureaux d'études spécialisés

Ves professionnels peuvent prétendre aux emplois suivants :

- Chargé d'études en électricité bâtiment
- ou après expérience Conducteur de travaux génie électrique BTP
- ou après expérience Chargé d'affaires génie électrique BTP

Cadre

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1201 : Conduite de travaux du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif des composantes de la certification :

Le diplôme s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- U.E. 1 : enseignements d'adaptation (Physique optique et thermique, électricité, bases d'informatique-réseau, schématique électrique)
- U.E. 2 : Formation générale (Anglais pour l'entreprise, communication, droit, Management)
- U.E. 3 : Fondamentaux du métier (connaissance du bâtiment, négociation commerciale et gestion financière, énergétique, gestion de projet)
- U.E. 4 : Conception des installations électrique d'un bâtiment (électricité basse, électricité

haute tension, habilitation, ascenseur...,éclairage)

· U.E. 5 : Conception des installations courants faibles d'un bâtiment (télécommunication, sécurité incendie, sécurité anti-intrusion et contrôle d'accès, télévision, réseau Vdi, GTC/GTB, domotique)

· U.E.7 : Projet tuteuré (150 heures) suivi par un enseignant et un professionnel.

· U.E.8 : stage en entreprise réparti sur l'année dans le cadre du contrat de professionnalisation

Les composantes acquises sont capitalisées.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		oui Enseignants chercheurs et professionnels
En contrat d'apprentissage	X		non
Après un parcours de formation continue	X		oui
En contrat de professionnalisation	X		oui
Par candidature individuelle	X		non
Par expérience dispositif VAE	X		oui Enseignants chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Texte réglementaire : Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

création : arrêté du 3 juillet 2009

renouvellement : arrêté du 2 juillet 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

WWW.univ-angers.fr

Lieu(x) de certification :

IUT ANGERS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT ANGERS

Historique de la certification :